

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 JUILLET 1873.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. GUILLERY.

Demande du sieur Léopold ROSENHEIM.

MESSIEURS,

Le sieur Rosenheim, commissionnaire en marchandises à Bruxelles, né à Jebenhausen (Wurtemberg), le 18 novembre 1846, demande la naturalisation ordinaire.

Par déclaration du 27 novembre 1866, intervenue devant le bailliage de Goeppingen, arrondissement du Danube (Wurtemberg), le pétitionnaire a renoncé à son droit de bourgeoisie. En conséquence, il lui a été accordé, conformément à la loi du Wurtemberg, l'autorisation de quitter le pays.

Il réside en Belgique depuis le mois de février 1868, et a reçu, par arrêté royal du 27 juin 1869, l'autorisation d'y établir son domicile.

Les rapports des autorités consultées constatent la bonne conduite, la moralité et la solvabilité du sieur Rosenheim, qui a, depuis le mois de février 1873, accompli les cinq années de résidence exigées par la loi. D'un autre côté, il s'engage à payer le droit d'enregistrement.

En conséquence, Messieurs, nous avons l'honneur de vous proposer la prise en considération de la demande.

Le Rapporteur,
J. GUILLERY.

Le Président,
PETY DE THÔZÉE.
